

SYNTHÈSE

Octobre 2016

Pour une optimisation des relations entre l'agriculture et l'agroalimentaire en Normandie



Présentée par
Hervé Fleury

Avec le concours de
François Aubry



Comment deux importants secteurs de l'économie régionale peuvent-ils mieux conjuguer leurs efforts pour accroître finalement leur capacité à créer en région de la valeur ajoutée et de l'emploi, voilà en substance le thème de réflexion dont le Conseil régional a saisi le CESER de Normandie.

L'agriculture et l'agroalimentaire, deux poids lourds de l'économie normande

La réflexion à laquelle le CESER s'est prêté dans le cadre de cette saisine a tout d'abord permis de réaffirmer l'importance de ces deux secteurs économiques, lesquels concernent directement ou indirectement près de 100 000 emplois en région et sont à l'origine de 14 milliards d'euros de chiffre d'affaires soit de l'ordre de 15 % du PIB régional. Au-delà de leurs apports économiques indéniables, l'agriculture et l'agroalimentaire sont partout présents et participent ainsi pleinement à l'aménagement du territoire régional.

Une approche par filière de production

En amont de l'analyse sectorielle, plusieurs préalables ont été posés. Ainsi, il n'a pas été procédé à une comptabilité des flux de denrées produites par l'agriculture et transformées par l'agroalimentaire régional. Le secteur maritime et aquacole a été agrégé à la réflexion tandis qu'à l'inverse les secteurs agricoles donnant lieu à des transformations non alimentaires (lin, oléo-protéagineux, ...) ont été exclus. Ont ainsi été analysées les grandes filières que sont celles du lait, de la viande, des produits végétaux (céréales, légumes, betteraves), les fruits à cidre, produits de la mer et enfin produits issus du secteur bio. Pour chacune desdites filières ont notamment été mis en évidence les insuffisances, les lacunes mais également les bonnes pratiques et l'importance des relations observées entre productions agricoles et agroalimentaire.

Des relations perfectibles entre agriculture et agroalimentaire normands

Cette observation sectorielle a permis de conclure à une intrication à la fois conséquente et perfectible. Sans pour autant plaider pour une vision autarcique, l'analyse du CESER a procédé d'une triple approche.

Tout d'abord, un rappel de certains facteurs

contextuels a été effectué : volatilité des prix dans un environnement économique de moins en moins régulé, crise agricole, évolutions des modes de consommation et des conditions climatiques, ce dernier phénomène pouvant à moyen et surtout à long termes influencer les relations entre les deux secteurs.

Ensuite, le rapport-avis s'est attaché à souligner un certain nombre de préconisations de nature horizontales et donc communes à toutes les filières. Il en va ainsi de l'utilité de poursuivre les efforts déjà entrepris dans la recherche, l'innovation, la formation, la structuration des filières en particulier dans leur partie amont. Le projet de marque régionale est soutenu à la condition cependant d'éviter toute banalisation car les produits agricoles et agroalimentaires normands se sont toujours distingués par leur qualité.

Enfin, le rapport-avis énonce un certain nombre de préconisations propres à chacune des filières. Il souligne en particulier pour le lait et la viande bovine l'impératif de structuration et de professionnalisation des OP ; toujours dans la filière lait, le CESER souhaite que tout soit mis en œuvre pour maintenir les capacités de productions régionales : optimisation du potentiel herbager, élévation de la qualité de la production ... En matière céréalière, il considère que des efforts soutenus dans la recherche variétale doivent être entrepris. Pour les autres filières végétales les relations production-transformation présentent de considérables marges de progression mais restent tributaires d'initiatives entrepreneuriales. Il en va de même dans le secteur des produits de la mer. Il rappelle la proximité de la fin des quotas betteraviers qui impose une réflexion préalable. La filière cidricole, exemplaire en matière de relations amont-aval, doit opérer un effort global de promotion. Enfin le secteur du bio, en croissance, nécessite toujours d'être accompagné (aides à la certification, élargissement de l'offre de services des abattoirs, ...).